

Monsanto condamné

Le Tribunal international Monsanto est une cour d'opinion extraordinaire, mise sur pied à l'initiative de la société civile. Après avoir tenu audience en octobre 2016 à La Haye, ses cinq juges ont rendu un avis consultatif, qui a été publié le 18 avril dernier.

Le tribunal avait été chargé d'examiner sous un angle juridique plusieurs activités de la multinationale états-unienne Monsanto, l'un des plus grands producteurs de semences et de pesticides du monde.

Les juges ont entendu trente témoins venant de cinq continents. Dans leur avis consultatif, ils concluent à l'unanimité que les pratiques de Monsanto contreviennent aux droits à l'alimentation, à la santé et à un environnement sain.

Les magistrats soulignent par ailleurs que le fossé entre les droits de l'homme universels et la responsabilité d'entreprise ne cesse de se creuser. Ils recommandent dès lors aux Nations Unies d'intervenir d'urgence pour que les droits humains et environnementaux ne soient pas sacrifiés sur l'autel des accords de libre-échange. Ils recommandent en outre qu'il soit possible de déposer plainte contre des entreprises devant la Cour pénale internationale.

Fin mai, l'emprise du semencier multinational a été dénoncée dans la rue: une marche contre Monsanto a été organisée dans différentes villes du monde. Bâle a même vu défiler une marche contre Monsanto et Syngenta, car les manifestants ont tenu à critiquer également les manigances de l'entreprise agro-industrielle locale.

Plus d'infos sur le Tribunal Monsanto: www.monsantotribunal.org

SOLIFONDS
Quellenstrasse 25
Case postale
CH-8031 Zurich
Tél. 044 272 60 37
mail@solifonds.ch
www.solifonds.ch
CP 80-7761-7

Processus de paix en Colombie

Lutte pour la participation populaire



La population fête sa victoire: le projet de mégamine d'or a été balayé dans les urnes.

Photo: Viviana Sánchez

Le 26 mars 2017 fera date dans la lutte contre l'extractivisme. Ce jour-là, les habitants du village de Cajamarca (Colombie) ont rejeté la politique minière excessive du gouvernement central. Consultés sur l'ouverture d'une gigantesque mine d'or sur le territoire de leur commune, 98 % des votants ont déposé un « non » dans l'urne.

Pour beaucoup de paysans et de paysannes de la localité, il était évident que la mine provoquerait surtout des nuisances: destruction de l'environnement, pollution de l'eau, expulsions et disparition de la culture agricole. C'était trop cher payer pour laisser une entreprise privée creuser la montagne afin d'exporter 26 millions d'onces d'or.

Par cette votation, les habitants de Cajamarca ont prouvé que la population peut obtenir le droit d'être consultée et qu'elle doit bénéficier d'un droit de codécision lorsqu'il est question de son territoire, de ses lieux de vie et de son avenir.

Faire respecter ce droit s'avère indispensable dans la situation actuelle: le gouvernement affirme certes vouloir promouvoir la paix et a même conclu un accord de paix (qu'il n'applique d'ailleurs qu'en partie) avec la guérilla des FARC-EP. Dans le même temps, il poursuit des mégaprojets miniers et énergétiques, tout en omettant de préciser qu'ils engendreront inévitablement des déplacements forcés et des conflits fonciers.

Depuis le début du processus de paix, la violence paramilitaire a pris des proportions alarmantes en Colombie. Entre début janvier et fin avril de cette année, trente-trois dirigeantes et dirigeants de mouvements sociaux ont été assassinés. La violence et les menaces visent plus spécialement les organisations qui demandent que l'accord de paix soit appliqué et que la population puisse participer au processus de paix. De son côté, le gouvernement nie l'existence même des paramilitaires et les autorités ont lancé une nouvelle vague de criminalisation des mouvements sociaux.

Le SOLIFONDS utilisera le produit de la présente collecte de fonds afin de soutenir les mouvements populaires de Colombie dans leur lutte pour la participation et contre la criminalisation.

Caravane de la solidarité contre la violence sexuelle

En Colombie, la violence paramilitaire a pris des proportions alarmantes depuis le lancement du processus de paix. Les groupes paramilitaires affichent leur présence dans les régions jusqu'alors contrôlées par la guérilla des FARC-EP. Par ailleurs, assassinats, agressions et menaces visant les personnes en vue des mouvements sociaux se sont multipliés.

Début mars, une militante d'un mouvement paysan a été enlevée, frappée et sexuellement brutalisée. La cruauté de cette agression visait à faire pression sur Marylen Serna, porte-parole du Congreso de los Pueblos, car la victime est proche de cette dernière et a été interrogée à son sujet.

Les femmes des mouvements sociaux et des organisations paysannes ont aussitôt décidé d'organiser une caravane de la solidarité. Au lieu de se laisser intimider par la cruauté, elles veulent dénoncer toutes les formes de violence sexuelle et exigent que les autorités nationales fassent à présent leur travail. Par leur action, elles manifestent aussi leur solidarité avec les femmes victimes de violence.

Journée en souvenir des disparus

Durant la Semaine internationale des disparus, Movice (mouvement colombien des victimes de crimes d'État) a organisé à Cali une rencontre des proches de personnes disparues.

Selon le Centre national de la mémoire historique, pas moins de 60 630 individus ont été victimes de « disparitions forcées » entre 1970 et 2015 en Colombie. Autrement dit, au moins trois personnes ont disparu chaque jour dans des circonstances violentes.

Ces atrocités ont le plus souvent, et de loin, été commises par les forces de l'ordre ou par des groupes paramilitaires qu'elles protégeaient.

La rencontre a permis de diffuser aux proches des informations sur les possibilités que leur ouvre le décret 589, l'un des résultats de l'accord de paix passé entre les FARC-EP et le gouvernement, pour rechercher des disparus. Il s'agit ainsi de renforcer la participation des familles au processus fort complexe de recherche de la vérité, de justice, de réparation et de non-répétition.

Le jour suivant, une cérémonie en mémoire des disparus a été célébrée sur l'une des places du centre de Cali.



Il y a longtemps que les habitants de Cajamarca exigeaient d'être consultés. Photo: Viviana Sánchez

Un village colombien rejette un mégaprojet minier

Le 26 mars fut une journée historique pour la commune de Cajamarca, dans le département de Tolima. Malgré de fortes pluies, les paysans et les paysannes ont formé dès le matin de longues colonnes afin de se prononcer sur la mégamine d'or La Colosa. Si la population a finalement été consultée sur un projet d'exploitation minière, c'est grâce à la ténacité des mouvements sociaux.

L'entreprise sud-africaine AngloGold Ashanti prévoit depuis quatorze ans d'ouvrir l'une des plus grandes mines d'or à ciel ouvert du monde près de Cajamarca, dans les montagnes du centre de la Colombie. Elle a même déjà effectué des sondages à cet effet. L'exploitation de la mine exigerait d'entreposer des centaines de millions de tonnes de matériaux excavés dans la montagne et de construire un mur de retenue de 250 mètres de haut pour contenir les résidus toxiques. La mine empiéterait sur de hauts marais protégés et affecterait d'importantes sources d'eau. Une fuite du bassin de retenue – chose que nul ne peut exclure dans une zone à fort risque sismique – aurait des conséquences désastreuses sur l'approvisionnement en eau d'Ibagué, chef-lieu du département.

Depuis que des informations sur La Colosa ont été rendues publiques (plusieurs années après les premiers sondages!), agriculteurs et militants écologistes s'opposent à ce projet. Des familles paysannes ont en outre constaté que leurs terres ont déjà fait l'objet de concessions accordées à la multinationale. « La mine polluerait notre eau, constate Olga Castro, agricultrice. Alors que l'eau est la véritable richesse de notre contrée, qu'elle est indispensable à la vie et essentielle à la production de nourriture pour toute la région. »

Tentatives de sabotage de la consultation

Le jour de la consultation, les partisans de la mine ont tout fait pour empêcher les habitants de Cajamarca de se rendre aux urnes : des messages téléphoniques ont annoncé que le vote avait été reporté à cause de la pluie, des riverains de la mine se sont vu offrir de l'argent pour ne pas aller voter et les opposants à la mine ont été taxés de sympathisants de la guérilla. De plus, les tables de vote prévues pour le scrutin étaient insuffisantes : si les 16 000 habitants avaient voulu voter, les officiels n'auraient pas eu plus d'une minute pour vérifier l'identité, les empreintes digitales et le bulletin de chacun. Cela tenait de l'impossible !

Malgré les tentatives de sabotage, le nombre de votes requis a été atteint et le résultat qui est sorti des urnes est on ne peut plus clair : 98 % des votants ont refusé le projet minier. Sur 6296, seuls 76 l'ont approuvé. Une défaite cuisante pour AngloGold Ashanti et le gouvernement central.



Le 26 mars, beaucoup se sont levés tôt pour aller voter.

Photo : Yvonne Zimmermann

Aussitôt après la consultation, le ministre des Mines a déclaré que ce scrutin n'aurait aucun effet sur la réalisation du projet. Bien que la Cour constitutionnelle ait jugé que de telles décisions ont une valeur contraignante, le gouvernement national et l'entreprise minière font tout pour minimiser l'importance de la décision populaire.

La société AngloGold Ashanti a annoncé son intention de geler ses explorations jusqu'à ce que l'avenir des activités minières soit garanti. Pourtant, elle ne semble guère vouloir rendre les concessions minières (nécessaire pour réaliser des sondages) ni abandonner la procédure en vue d'obtenir une licence d'exploitation. Elle s'estime au contraire victime d'une politique imprévisible et proclame que la société colombienne sera privée d'emplois et devra se passer du versement de taxes minières. Nul ne parle des milliers de petits paysans que la mine aurait privés de leurs moyens de subsistance ni du fait que la pauvreté est la plus profonde dans les régions de Colombie dont le sous-sol est exploité.

Les organisations populaires s'attachent désormais à faire reconnaître le caractère contraignant du vote de Cajamarca, car La Colosa ne doit jamais s'ouvrir. Réunis au sein du Comité ambiental por la defensa de la vida, les mouvements sociaux organisent en juin une grande manifestation créative et festive à Ibagué, chef-lieu du département, et des défilés auront également lieu dans d'autres localités.

Ce sera déjà la neuvième édition de la « Marche carnavalesque pour la défense de l'eau, de la vie et du territoire », qui bénéficiera cette année de l'appui du SOLIFONDS. Le but de la vaste mobilisation est de défendre le droit de participation de la population. Il importe surtout que la décision des habitants de Cajamarca soit respectée et que la multinationale minière AngloGold Ashanti renonce définitivement à sa gigantesque mine d'or.

«La démocratie vaut plus que l'or!» Vive la participation populaire!

Il y a quelques années, le Gouvernement colombien a décidé de faire des mégaprojets miniers et énergétiques sa locomotive économique. Jusqu'en 2015, il a ainsi accordé plus de 9500 titres miniers portant sur quelque 51 000 kilomètres carrés de terrain. Dans le département de Tolima, 70 % du territoire sont déjà sous concession ou font l'objet d'une demande, sans que la population ait été informée... et encore moins consultée.

Le récent vote de Cajamarca prouve que la lutte permet de faire valoir le droit à la participation populaire. Il constitue à coup sûr un précédent: nombre d'autres communes, visées par des projets miniers ou énergétiques, en voie de réalisation ou planifiés, ne manqueront pas d'organiser des consultations populaires. Elles démontreront ainsi qu'il existe des alternatives à la politique minière débridée du gouvernement. Il faut pour cela que l'économie se mette au service des êtres humains et non pas des grandes compagnies.

Criminalisation de mouvements sociaux

Le 22 mars à 3 heures du matin, plus de 150 policiers et soldats de l'armée ont investi la région Sur de Bolívar: l'«Opération Centauro» venait de commencer. Les forces de l'ordre ont opéré de nombreuses razzias et arrêté une douzaine de personnes, qui ont ensuite été présentées comme de «présumés sympathisants de la guérilla ELN». Trois des détenus sont des dirigeants de mouvements sociaux largement connus dans la région.

Le caractère politique des arrestations est apparu au grand jour lorsque la procureure a déclaré, peu après, que les personnes appréhendées représentaient un danger pour la société colombienne et méritaient donc de rester en prison. La détention de Milena Quiroz Jiménez, défenseuse des droits humains, a été justifiée par sa participation à diverses manifestations et son appartenance à plusieurs organisations de la Cumbre Agraria, Campesina, Étnica y Popular, une vaste alliance de mouvements populaires.

Pour ces groupements, la rafle policière marque à l'évidence une escalade dans la criminalisation qui vise à les affaiblir. Cette volonté revêt actuellement une importance particulière, puisque les mouvements sociaux s'impliquent activement dans l'effort de pacification et veulent contribuer à le piloter.

La principale cible des attaques est le Congreso de los Pueblos, un groupement de mouvements sociaux colombiens, qui s'engage fermement pour la participation de la population au processus de paix.

Le SOLIFONDS cofinance l'assistance juridique fournie aux trois dirigeantes et dirigeants arrêtés et soutient une campagne publique contre la criminalisation des mouvements sociaux. Pour éviter que d'autres personnalités en vue ne soient jetées en prison et que les groupements populaires ne soient affaiblis, il importe de faire largement savoir que ces arrestations sont motivées uniquement par des raisons politiques.

Au nom des mouvements sociaux de Colombie, nous vous remercions pour votre solidarité!

Les Sorcières du campus : des étudiantes turques s'opposent à la discrimination des femmes



« Non » à l'état autocratique d'Erdogan. Photo: Sorcières du campus

violence peuvent aller très loin, même dans le monde académique. Par exemple, une femme qui rentre trop tard au foyer d'étudiants risque de se voir imposer un test de virginité, dont le résultat sera transmis à sa famille. De tels contrôles peuvent conduire à des répudiations, voire à des meurtres d'honneur. Les Sorcières du campus rejettent ce type d'oppression et diffusent des informations, organisent des cours d'autodéfense et offrent un suivi psychologique aux femmes.

Il y a longtemps que les Sorcières ne limitent plus leurs activités aux universités. Toujours plus conservatrice et religieuse, la politique turque porte en effet préjudice aux femmes dans toute la société et accroît les inégalités entre les sexes. C'est à ce glissement que les Sorcières s'opposent par leurs campagnes et leurs actions publiques. Elles se réclament du mouvement antiraciste et antisexiste qui résiste à l'État autocratique d'Erdogan.

En lançant un nouveau magazine féminin trimestriel, *Feminerva*, les Sorcières du campus veulent créer une plateforme pour approfondir le débat féministe, antiraciste et antisexiste. Le nombre d'articles reçus pour le premier numéro – il y en avait bien trop pour la place disponible – prouve l'intérêt suscité. *Feminerva* est une initiative féministe essentielle au sein d'une Turquie qui s'enfoncé dans un patriarcat réactionnaire et l'autoritarisme. Par notre solidarité, nous encourageons la résistance des femmes.

Revendications des ouvrières du textile : hausse des salaires et fin de la répression

En décembre 2016, 10000 ouvriers et ouvrières bangladais se sont mis en grève pour obtenir un salaire minimum plus élevé. Le gouvernement a réagi par une répression sans merci : nombre de syndicalistes ont été arrêtés, des bureaux syndicaux fermés et des ouvriers licenciés.

Depuis, les personnes appréhendées ont été libérées et les travailleuses et travailleurs licenciés réengagés. Les plaintes déposées contre des syndicalistes et plusieurs grévistes n'ont cependant pas été retirées, et les revendications qui ont motivé la grève demeurent sans réponse.

Les syndicats ont décidé de mener une campagne pour empêcher le gouvernement et les entreprises textiles de passer leurs requêtes sous silence. Ils exigent en particulier une hausse du salaire minimum dans le secteur textile (il devrait passer à 16000 takas, soit environ 190 francs suisses par mois) et le respect des droits syndicaux. Ils demandent également qu'autorités et patrons renoncent aux plaintes déposées contre les grévistes et renoncent à leurs méthodes répressives.

Employées de maison : pas de salaire minimum

En février, le gouvernement, les patrons et les syndicats sud-africains sont parvenus à s'entendre sur un salaire minimum légal : il se montera à 20 rands (soit 1.50 franc suisse) l'heure et sera introduit le 1er mai 2018.

Bien que 91% des employées de maison et 85% des ouvriers agricoles gagnent nettement moins que le montant prévu, ils n'ont été que partiellement pris en compte dans l'accord.

Lors de l'entrée en vigueur du salaire minimum, en mai prochain, les employées de maison n'en toucheront que 75% et les ouvriers agricoles seulement 90%. La rémunération de ces deux groupes professionnels devrait progressivement rejoindre le niveau national au cours des deux années suivantes.

Une fois de plus, ce sont ceux qui travaillent dans les conditions les plus précaires qui sont les plus mal lotis. Le syndicat des employées de maison (SADSAWU) rejette dès lors la proposition de salaire minimum. Il diffusera des informations détaillées aux travailleuses domestiques et prévoit d'envoyer une délégation au Ministère du travail afin d'exiger de meilleures conditions. Le SOLIFONDS soutient le syndicat dans son action.

Signez l'initiative contre le business guerrier !

Bon an mal an, les achats mondiaux de matériel de guerre atteignent 400 milliards de dollars. Comptant parmi les principales places financières du monde, la Suisse joue un rôle douteux dans ce commerce. En 2016, la Banque nationale suisse a investi à elle seule plus de 800 millions de francs dans la production d'armes nucléaires. L'initiative demande que les investissements dans l'industrie d'armement soient interdits par la loi.

Vous trouverez une feuille de signature en annexe.

Édition :

« Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde »

Rédaction :

Sandra Julius, Urs Sekinger, Yvonne Zimmermann

Traduction : Milena Hrdina, Bienne

Impression : printoset, Zurich